

**COMMUNE DE BOUJAILLES**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014**  
**COMPTE RENDU**

Lieu : Mairie de Boujailles

Président : M. PAULIN Gérard

Secrétaire : M. SONNEY Jacques

Membres présents : tous

Ordre du jour :

- Travaux : transformateur près du hangar, chemins ruraux, relevé des réseaux GPS, électricité (changement des ampoules de l'éclairage public), création d'une aire de jeux, porte à l'école côté préau (devis)
- Ecole : horaires de la rentrée de septembre, prolongement du contrat de l'ATSEM
- Bois : vente des bois de Levier, achat de la parcelle de Rochepin, résultat de la vente de bois aux particuliers, dossier de financement des dessertes 4, 5, 9, 10, 12, 13, 50 et 53.
- Personnel communal : remplacement ?
- Centre de loisirs d'été
- Compte-rendu du syndicat de Vau les Aigues
- Election des délégués pour les sénatoriales
- Questions diverses

Monsieur le maire ouvre la séance à 20H.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 14 MAI 2014**

Sans observations, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**ECLAIRAGE PUBLIC**

Le conseil décide la mise en concurrence des prestataires qui peuvent assurer ce service. Nous attendons leurs propositions.

**BATIMENTS PUBLICS**

- Fuite d'eau dans la salle de classe de M. GUERAIN :

Un joint défectueux de la baignoire des locataires a entraîné une fuite d'eau qui s'est concentrée dans le plafond bien isolé et qui a fini par trouver une issue, dégradant le plafond de l'école et le mur.

La fuite a été réparée rapidement et le sinistre déclaré à l'assureur.

- Le conseil, après en avoir délibéré, accepte le devis de l'entreprise LOCATELLI d'un montant TTC de : 3 771.76 €, pour le remplacement de la porte de l'école des filles qui donne sur le préau. *[délibération n°1]*

- A la demande de Mme BENALI Malika, le conseil décide d'engager une réflexion pour implanter dans le village une aire de jeux pour les enfants : son implantation, sa superficie, etc.

## **CARTOGRAPHIE DES RESEAUX**

Pour être conforme aux obligations du nouveau décret 2012 DT/DICT, le tracé des réseaux (eau – assainissement – éclairage public) et les ouvrages doivent être géolocalisés (GPS).

Le conseil demande à SOPRECO de lui faire des propositions pour mener cette étude.

## **SYDED**

Les travaux d'effacement du transformateur de la rue de Champagnole débuteront à partir du 26 juin.

## **BOIS**

- La vente des bois à Levier a eu lieu le 24 juin.

Le lot de 178 m<sup>3</sup> de la parcelle 15 a été vendu au prix de 82.60 €/m<sup>3</sup> à la scierie DESCOURVIERES de Goux les Usiers.

- La vente de lots de bois aux particuliers a rapporté une somme de 2 673 € TTC.

Tous les lots ont été vendus.

- Pour le montage du dossier d'aide « infrastructures » (places à bois et chemin forestier) dans les parcelles 4, 5, 9, 10, 12, 13, 50 et 53, l'ONF propose un prix de 750 € HT, comprenant l'étude technique et le dossier de demande de financement.

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte de confier à l'ONF ce dossier pour le montant HT de 750 € soit 900 € TTC. *[délibération n°2]*

Pour les travaux relatifs à ce dossier qui comprennent :

- la création d'une route empierrée sur 820 m sur la parcelle cadastrale B81

- la création d'une piste empierrée sur 300 m sur les parcelles cadastrales suivantes : B81 – D153 – D154 – D99

- la création de huit places de retournement sur les parcelles cadastrales D153 – D154 – B81 – B82 – A833

Ils sont évalués par l'ONF à un montant HT de : 64 948.40 €.

Le conseil, après en avoir délibéré, s'engage à réaliser ces travaux et accepte le devis établi par l'ONF de 64 948.40 € HT. *[délibération n°3]*

Le conseil municipal sollicitera l'octroi d'une aide publique pour financer ces travaux.

- Les conjoints BENOIT ont confirmé leur volonté de vendre à la commune de Boujailles les parcelles N° 34, 35 et 183, situées sur la commune de Cuvier (39), lieu-dit « Rochepin », pour la somme de 74 000 €, y compris le solde d'un prêt relatif au chemin d'accès restant dû de 869.60 €, les conjoints BENOIT s'engageant à régler l'annuité 2013/2014 d'un montant de 173.92 €.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide d'acheter les parcelles ci-dessus référencées au prix de 74 000 € et de reprendre le solde du prêt restant dû de 869.60 €. *[délibération n°4]*

## **ECOLE**

- Le maire informe le conseil que le poste de 5<sup>ème</sup> enseignant créé à la rentrée de septembre 2013 en maternelle sera supprimé en septembre 2014.

- Les horaires de la rentrée de septembre, validés par le conseil d'école et les conseils municipaux n'étant pas agréés par la direction académique et le Conseil Général, un recours sera engagé.

- Afin d'équilibrer les effectifs des classes à la rentrée, le directeur de l'école du Jura Vert demande aux communes de Boujailles et de Courvières de maintenir le poste d'ATSEM, qui s'occupera des dix « grandes sections » de la maternelle.

Ce poste représente un coût minimal de 11 000 € sur une année.

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte de financer le maintien du poste de 2<sup>ème</sup> ATSEM. *[délibération n°5]*

## **CENTRE DE LOISIRS**

Du 07 juillet au 25 juillet et du 25 août au 29 août.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

L'arrêt de travail de notre employé, M. SONNEY B., est prolongé jusqu'au 6 juillet. Certains travaux seront confiés à des entreprises et d'autres seront assurés par des conseillers. Il n'y aura pas de remplacement.

## **BIBLIOTHEQUE**

Mme JACQUEMOT de Courvières se propose de tenir la bibliothèque de Boujailles à partir du lundi 7 juillet 2014, aux horaires suivants : de 17h à 19h.

Le conseil remercie vivement Mme JACQUEMOT de son dévouement au service des habitants.

**CFD : FPIC** (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)

Ce nouveau mécanisme de péréquation consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour les reverser à des collectivités moins favorisées.

En 2013, le montant était de 360 millions d'Euros, pour 2014, il est de 570 millions, pour 2015, il est prévu un montant de 780 millions et en 2016, il atteindrait 2% des ressources fiscales communales et intercommunales, soit 1 milliard d'Euros. Pour cette année, la CFD et les dix communes participeront à hauteur de 5 142 €, pris en charge par la CFD.

### **LOTISSEMENT « DES PLACES »**

• La viabilisation des quatre parcelles de ce lotissement comprenant les terrassements et la pose des réseaux humides et secs a été évaluée par trois entreprises pour un montant TTC de :

- 39 795 € pour les TP CHAGROT
- 26 718 € pour SEJ JEANNIN
- 16 473 € pour GOGUELY TERRASSEMENT

Le coût des trottoirs s'élève à 17 888 TTC pour SEJ JEANNIN et 9 972 € TTC pour GOGUELY.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de confier les travaux de viabilisation et des trottoirs du lotissement « des Places » à GOGUELY TERRASSEMENT pour un montant global TTC de 26 445 €. *[délibération n°6]*

• Le devis d'ERDF pour le réseau électrique s'élève, pour la part communale, à 3 653 € TTC.

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte le devis de ERDF pour l'électrification du lotissement « des Places » pour un montant TTC de 3 653 €. *[délibération n°7]*

• Le conseil, après en avoir délibéré, décide de fixer le prix de vente du mètre carré du terrain constructible aménagé du lotissement « des Places » à 45 €/m<sup>2</sup>. *[délibération n°8]*

### **DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE**

Afin de différencier les investissements réalisés, il y a lieu d'apporter la modification d'affectation suivante sur le budget communal « investissements » en dépenses : au lieu de 187 000 € à l'article 2313, il faut retirer 95 000 €, qui seront repris à l'article 2151 : + 95 000 €.

Soit : article 2313 = - 95 000 €  
article 2151 = + 95 000 €

*[délibération n°9]*

### **ROUTES**

La commission des routes a examiné l'état des chemins ruraux et des voies communales.

Elle a constaté que la partie du chemin rural n°2 sur « la Creuse », de 570 m, nécessitait des travaux de réfection complète.

L'appel d'offres a donné les résultats suivants :

- COLAS = 29 213 € HT
- CUENOT = 14 960 € HT

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de confier les travaux de réfection du chemin rural n°2 (la Creuse) à l'entreprise ROGER CUENOT pour la somme HT de 14 960 €. *[délibération n°10]*

### **ELECTIONS SENATORIALES**

Le conseil doit désigner le délégué et les trois suppléants pour les élections sénatoriales du 28 septembre 2014.

A l'issue des scrutins, ont été élus :

- Délégué : Gérard PAULIN 10 voix sur 10
- Suppléant : Fabrice PICARD 10 voix sur 10
- Suppléant : Henri MENESTRIER 10 voix sur 10
- Suppléant : Richard IELSCH 10 voix sur 10

*[délibération n°11]*

### **CONVENTION DE TRANSFERT ENTRE NEOLIA ET LA COMMUNE DE BOUJAILLES**

Le 23 septembre 2013, une convention de transfert relative au permis d'aménager du lotissement « la Favière » a été signée par la commune de Boujailles représentée par son maire, M. PAULIN Gérard, dûment mandaté par son conseil et M. TRIBOUT et Mme SERGENT, domiciliés 45 rue de Champagnole, 25560, Boujailles.

Cette convention précisait que la commune s'engageait à mettre en œuvre la procédure nécessaire à l'incorporation dans le domaine public, dès le constat de leur parfait achèvement et de leur bonne exécution, de l'ensemble des voies du lotissement et des réseaux autres que ceux normalement gérés par certains syndicats de commune ou services publics.

Le transfert de propriété en résultant serait régularisé par acte notarié.

Le permis d'aménager initial « la Favière » n° 025 079 13 P 0002 accordé le 18 mars 2014 a été transféré le 7 juin 2014 à NEOLIA, représenté par Mme Martine COURSIMAULT, demeurant 34 rue de la Combe aux Biches, Montbéliard (25200).

Le conseil, après en avoir délibéré, décide d'agréer le transfert de cette convention entre la commune et NEOLIA, dans les mêmes termes qu'initialement. *[délibération n°12]*

La séance est levée à 22h30.

**Rappel des délibérations prises au cours de la séance :**

- **Délibération n°1** : devis pour le remplacement de la porte de l'école des filles
- **Délibération n°2** : montage du dossier d'aide infrastructures
- **Délibération n°3** : travaux d'infrastructures forestières
- **Délibération n°4** : achat parcelles Benoît
- **Délibération n°5** : maintien du poste de deuxième ATSEM
- **Délibération n°6** : travaux de viabilisation et de trottoirs lotissement des Places
- **Délibération n°7** : travaux d'électrification lotissement des Places
- **Délibération n°8** : fixation du prix de vente au mètre carré du lotissement des Places
- **Délibération n°9** : décision budgétaire modificative n°1 – budget communal
- **Délibération n°10** : travaux de réfection du chemin rural n°2 (La Creuse)
- **Délibération n°11** : résultat élections sénatoriales
- **Délibération n°12** : convention de transfert entre Néolia et la commune

**Signatures :**

M. PAULIN Gérard, maire	M. PICARD Fabrice	M. MENESTRIER Henri
M. IELSCH Richard	M. SONNEY Jacques	M. MASSON Julien
Mme BENALI Malika	Mme DUBREZ Marie-France	M. DUBOZ Jean-Marie
M. PAULIN Jean-Marie	cachet de la Mairie	